

Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 16 Safar 1448
31 Juillet 2026

N° 94

42^{ème} année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés	
Sociétés communautaires.....	2454
Gestion de Sociétés	
Homologation de résolutions	2455
Fonds de Commerce	
Vente et location de fonds de commerce.....	2456
Associations, Partis, Syndicats et Syndics	
Constitutions	2462
Homologation de résolutions	2463
Actes Judiciaires	
Ventes aux enchères publiques	2463
Avis aux créanciers.....	2467
Convocations	
Sociétés anonymes	2470
Sociétés à responsabilité limitée.....	2472
Sociétés communautaires.....	2472
Autres sociétés	2472
Divers	
Avis au public.....	2473
Rectificatifs	2473

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

AVIS AU PUBLIC

N°2026/370

Date : 28/07/2026

Dénomination sociale de la société communautaire : Société communautaire locale Blarjia

Catégorie de la société : Locale

Montant du capital social de la société ouvert à la souscription : 5 000,00 D

Adresse prévue du siège social : Rue Carthage, Jendouba 05

Objet de l'activité de la société : Valorisation des déchets plastiques - fabrication de conduites d'irrigation agricole

Durée prévue de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet du contrat constitutif type : 07/04/2026

Nombre de parts sociales nominatives à souscrire : 10

Valeur nominale des parts sociales : 500,00 D

Etablissement bancaire (agence régionale de l'établissement bancaire) : Banque Tunisienne de Solidarité - Jendouba

Période ouverte à la souscription : du 29/07/2026 au 14/08/2026

Avantages accordés conformément au contrat constitutif type : Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Acceptation des conditions relatives à la répartition des excédents et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive via la plateforme : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive selon le texte de la convocation : Selon le texte de la convocation.

LISTE DES FONDATEURS :

Nom et prénom :

Houssem Khemiri : Délégation Jendouba, Gouvernorat Jendouba, Adresse Rue Carthage 05

Mohamed Abidi : Délégation Jendouba, Gouvernorat Jendouba, Adresse Rue Pasteur 25

Moeen Massoudi : Délégation Jendouba, Gouvernorat Jendouba, Adresse Rue Carthage, Jendouba

Akram Ghazouani : Délégation Jendouba, Gouvernorat Jendouba, Adresse Hay Ennour, Jendouba 197.

2026R02297SODB1

Constitution d'une Société Communautaire Régionale

Numéro d'immatriculation : 734/2026

Date : 28/07/2026

Dénomination sociale de la société Civile : La Société Communautaire Régionale Althabat pour l'Agriculture

Type de société: Régional

Montant du capital social souscrit : 10 050 Dinars

Siège social : Elguetir Bouhajla 3180

Activité : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 06/07/2026

Nombre d'actions à souscrire : 15 actions

Valeur nominale des actions : 670 dinars

Banque (succursale régionale) : Banque Tunisienne de solidarité - Kairouan

Période de souscription : Du 06/08/2026 au 18/09/2026

Privilèges prévus par les statuts types: Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution d'une épargne : Oui

Convocation de l'assemblée générale constitutive : Par la plateforme

Lieu de l'assemblée générale de constitution : Selon le texte de convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

CHRIGUI BASMA : Adresse : LOTISSEMENT SAHABI 4 KAIROUAN

ELFALEH THARAA : SAHABI 4

ELFALEH LOUAY : SAHABI 4.

2026S01050SODB1

Constitution d'une Société Communautaire Locale

Numéro d'immatriculation : 546/2026

Date : 20/07/2026

Dénomination sociale de la société Civile : La Société Communautaire Locale Al Adim

Type de société : Locale

Montant du capital social souscrit: 5000 Dinars

Siège social: Avenue de L'environnement, Lotissement el alouini Bouhajla 3180

Activité: Projet agricole intégré

Durée de la société: 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types: 28/04/2026

Nombre d'actions à souscrire : 10 actions

Valeur nominale des actions : 500 dinars

Banque (succursale régionale) : Banque Tunisienne de solidarité - Kairouan

Période de souscription: Du 01/08/2026 au 31/08/2026

Privilèges prévus par les statuts types: Oui

Acceptation des conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote: Oui

Approbation des modalités de répartition des excédents et de constitution d'une épargne: Oui

Convocation de l'assemblée générale constitutive: Par la plateforme

Lieu de l'assemblée générale de constitution : Selon le texte de convocation.

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

HSAN HAMDAOUI : Adresse Lotissement El maki mtiraoui Bouhajla 3180

FAYCEL EZZEDINI : Adresse Awled farjallah Bouhajla Kairouan

SAMIR HAMDAOUI : Adresse Avenue Farhat Hached Bouhajla Kairouan.

2026S01051SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Comptoir National Tunisien

S.A au capital de 1.440.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 SFAX

Identifiant unique : 0011341E

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2025 réunie le 19 Juin 2026, enregistré à la recette des Actes de Sociétés à Sfax le 23 Juin 2026, quittance n°M004112, enregistrement n°26803856, dont un exemplaire a été déposé au centre national du Registre National des Entreprises le 27/07/2026, l'Assemblée a décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2025.

- La nomination en qualité d'administrateurs pour les trois prochains exercices (2026-2027-2028) les personnes physiques et morales suivantes :

- Monsieur Mohsen SELLAMI

- Monsieur Khaled SELLAMI

- Monsieur Mondher SELLAMI

- Madame Jaouida SELLAMI

- Société STRAMICA représentée par Monsieur Mohsen SELLAMI.

Et suivant procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 19 Juin 2026, enregistré à la recette des Actes de Sociétés à Sfax le 02 Juillet 2026, quittance n°M004444, enregistrement n°26804168, dont un exemplaire a été déposé au centre national du Registre National des Entreprises le 27/07/2026, il a été décidé de nommer :

- Monsieur Mohsen SELLAM, président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Khaled SELLAMI, Directeur général.

Le conseil donne au président et au directeur général les pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la société.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration a décidé la nomination de Madame Mariem AROUS au poste de Directeur Général Adjoint.

Les pouvoirs et les mandats délégués à Madame Mariem AROUS par le Directeur Général sont limités par la durée du mandat d'administrateur du Directeur Général. Ils pourront être renouvelés sur proposition du Directeur Général.

2026X01053SANB2

Changement du siège social

Société Alternative Capital Partners SA

Siège social : Carré de l'Or - Les jardins du Lac 2

Les Berges du Lac 1053 - Tunis

Identifiant Unique : 0973042W

En vertu du procès-verbal du Conseil d'administration tenu le 15 avril 2026, enregistré à la Recette des Finances des Berges du Lac le 20 avril 2026 sous la quittance n°40968 et le numéro d'enregistrement 26703133,

Et en vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 avril 2026, enregistré à la Recette des Finances des Berges du Lac le 4 mai 2026 sous la quittance n°M045922 et le numéro d'enregistrement 26703587, et deux exemplaires de ce procès-verbal ont été déposés auprès du Registre National des Entreprises le 19 mai 2026.

Il a été décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante :

Carré d'Or, Les Jardins du Lac II, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.

En remplacement de l'ancien siège social situé à l'adresse suivante :

Immeuble Yosr, Appartements n°9 et 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.

2026402738SANB2

NOTICE D'INFORMATION

Augmentation de capital en numéraire

Dénomination : YADIS HOLDING

Forme : société anonyme

Identifiant unique RNE : 0964787G

Matricule fiscal : 0964787G /A/M/000

Affiliation CNSS N° : 269352 - 80

Siège social : Immeuble SOFIDE, angle rue du métal et rue des entrepreneurs ZI Charguia II - 2035 Tunis Carthage

Capital social : 16 500 000 dinars divisés en 1 031 250 actions de valeur nominale de 16 dinars chacune entièrement libérées.

Montant de l'augmentation de capital : 2 000 000 dinars moyennant l'émission au nominal de 125 000 actions nouvelles de 16 dinars chacune à libérer entièrement à la souscription.

Certificat de Projet d'augmentation de capital au Registre National des Entreprises :

N° 202693860 - Dépôt N°14255 du 28 Juillet 2026.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 Juillet 2026 a décidé une augmentation du capital en numéraire

d'un montant de 2 000 000 dinars moyennant l'émission au nominal de 125 000 nouvelles actions nominatives à libérer entièrement à la souscription et de modifier en conséquence l'article 6 des statuts.

Dépôt des fonds : les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert au nom de la société auprès de La BIAT - Agence Centre d'affaires - Tunis sous N° 08003000513201269709.

Droit préférentiel de souscription : Conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts, les actionnaires ont proportionnellement à leur participation un droit préférentiel de souscription à raison de 04 actions nouvelles pour 33 actions anciennes.

Délai de souscription : le délai de l'exercice du droit préférentiel est fixé à 15 jours de la date de parution du présent avis et de la date d'ouverture de souscription.

Passé ce délai, les actions non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre supérieur à celui qu'il pouvait souscrire à titre préférentiel proportionnellement à leur participation dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

2026402748SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Assemblée générale extraordinaire de la compagnie oléicole tunisienne du 25/06/2026

MF : 1542646F

Selon :

- P.V Enregistré à la recette des finances de Sousse sous le n°M038791/26703070 en date du 02/01/2026 et déposé au RNE en date du 08/07/2026.

Il a été décidé :

1- Liquidation de la compagnie oléicole Tunisienne

2- Désignation de TOUMI LAJIMA ALI : LIQUIDATEUR.
2026S01052SRLB2

ATLANTIS BUSINESS TRAVEL

SARL au capital de 3000 DT

Siège social : 29 Av du japon Montplaisir Tunis

IU : 1094984A

RC : B0143902009

Suivant PV de l'AGO en date du 26 Mars 2025 enregistré à la recette des finances de Montplaisir Tunis en date de 19 janvier 2026 sous le N°26800522, quittance N°M009386, déposé au RNE le 20/04/2026 l'assemblée a approuvé à l'unanimité :

- la liquidation définitive de la société par la volonté des associés
- les comptes de liquidation
- répartition du solde de liquidation soit : 26998.802
- donne quitus au liquidateur
- donne tous pouvoirs au liquidateur pour procéder la répartition du solde
- la clôture définitive de la liquidation.

2026402721SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution

Société SELF MADE MILLIONNAIRE

Sarl au capital 10.000,000 dinars

Siège social : 04 rue de l'ordre, Ariana

MF : 1882845C

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07/07/2026 enregistré à la recette des finances cité administrative le 07/07/2026, sous N°26504005, quittance N°78257 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 20/07/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 04/07/2026, et la nomination de M. Salah KHELIFI liquidateur ayant élu domicile au 23, Avenue des Etats-Etats d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiqué ne sera pas retenue.

2026402750SRUB2

AUTRES SOCIETES

Modification des statuts de la mutuelle des Affaires Culturelles

La mutuelle des Affaires Culturelles informe le public que l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2026 a approuvé les modifications de ses statuts portant notamment sur la mise à jour de son objet, des conditions d'adhésion, de l'organisation et de la gouvernance du Conseil d'administration, des règles de gestion financière et des prestations offertes aux adhérents, ainsi que des dispositions relatives à la modification de statuts, à la dissolution et à la liquidation.

Les modifications ont été déposées auprès de l'RNE le 28 juillet 2026.

2026402739SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

ACTE DE DONATION D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte de donation d'un fonds de commerce, édité par le notaire maître Rezgui Rabeb le 30/06/2026 enregistré à la recette des finances el Mourouj inscrit dans le relevé des actes déposé selon l'article 88 du code des droits d'enregistrement et de timbre, MME HEDIA LEMSI cin num 00252168 a donné la totalité du fonds de commerce sise au local num 520 cité

ENNASR MOUROUJ 3 ben arous avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné «à la vente des produits alimentaires» sous l'identification unique 398969F, au profit d'AMIRA OUNI cin num 07109537.

Toute opposition doit être faite entre les mains de la bénéficiaire au local de fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée dans le Quotidien le 29/07/2026.

2026R02276FCCC2

ACTE DE DONATION D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte de DONATION d'un fonds de commerce, édité par le notaire maître Rezgui Rabeb le 10/07/2026 enregistré à la recette des finances el-Mourouj inscrit dans le relevé des actes déposé selon l'article 88 du code des droit d'enregistrement et de timbre, Mr NOUREDDINNE ELMABROUK cin num 00016269 a donné la totalité du fonds de commerce sise au local num 5 résidence ELKADHI avenue des martyres mourouj5 ben arous avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné comme «restauration simplifiée» sous l'identification unique 1581211Y, au profit de MAROUEJ JEBELI cin num 08527348

Toute opposition doit être faites entre les mains de la bénéficiaire au local de fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce est publiée dans le Quotidien le 29/07/2026.

2026R02277FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 23/06/2026, enregistré à la recette des finances de Boumhel le 26/06/2026, quittance n°M041039, n° de l'enregistrement 26201951, Mme. Jihene Bent Manoubi RIAHI titulaire

de la carte d'identité nationale n°07094262 a vendu à Mr. Lotfi Ben Ali GUIESM titulaire de la carte d'identité nationale n°02844301 la totalité du fonds de commerce sis au 10 Rue Albasra, Boumhel Elbassatine, Ben Arous destiné à usage de jardin d'enfants avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition se fera entre les mains de l'acheteur Mr Lotfi GUIESM à l'adresse du fonds de commerce sis 10 Rue Albasra, Boumhel Elbassatine, Ben Arous dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de l'insertion de la présente annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée aux journaux «Achourouk et le Quotidien» en date du 25/07/2026.

2026R02278FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 20/07/2026 enregistré à la recette des finances Nouvelle Madina en date du 21/07/2026, N° de quittance M058192 N° d'enregistrement 26203606, Mr Abdallah Ben Hamida Babouri a vendu à Mme Fadia Bent Omar Arfaoui, La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au n°36, avenue Habib Bourguiba, Ben Arous, exploité pour le commerce de détail des céréales, des légumes secs, des produits d'épicerie (épices) ainsi que la vente de fruits secs.

Les oppositions seront reçues auprès de l'acquéreuse, à son adresse sise à la Résidence El Khalil, escalier T, 1er étage, appartement n°4, El Ouardia II, Tunis, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 24/06/2026.

2026R02280FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux Termes d'un acte sous seing enregistré à la recette des finances El

Yasminette le 14/07/2026 quittance n°M038892 enregistrement n°26202694 Madame Zaroui Nawel a vendu à Mr Ben Alya Hamdi, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de vente de lait et des produits laitiers «dont le siège est situé au 07 Avenue de la République La nouvelle Madina Ben Arous.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse de local de fonds de commerce au 07 Avenue de la République La nouvelle Madina Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cet avis est publié au journal Echourouk le 25/07/2026.

2026R02285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente écrit par maître Mouna Aissaoui avocat au Kef du 18/05/2026 enregistré à la recette des finances Rue Ali Belhouane du 19/5/2026 sous quittance n°M032624 et enregistrement n°26201674, Mm Laila Abidi titulaire de la CIN n°03745984 a vendu à Mme Wafa Jaziri titulaire de la CIN n°08058946 tout le fonds de commerce situé à l'Av. Mongi Slim Im. Barbouch le Kef exploité à la vente de prêt à porter avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions sont acceptées chez l'acheteuse Mme Wafa Jaziri dans les délais légaux.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le samedi 23 mai 2026.

2026R02287FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte d'avocat rédigé par Maître Mohamed Gharbi, Avocat à la Cour d'appel, enregistré à la Recette des Finances de Hammam Chott le 01 Juillet 2026 sous le numéro 26201234 (Quittance n°M027824).

Vendeuse : Mme Mfida B ent Belgacem Rajaibi

Acheteuse : Mme Souad Bent Hamadi Bejaoui.

Objet de la vente : Cession totale des éléments corporels et incorporels du fonds de commerce Café de 1ère catégorie, exploité dans le local sis au 30 Rue 1er Octobre, Hammam Chott, Gouvernorat de Ben Arous, inscrit au Registre National des Entreprises (RNE) sous le numéro V1275134

Cet avis a fait l'objet d'une insertion publicitaire aux journaux «Al Chourouk» et Le «Quotidien» en date du 28 Juillet 2026.

Oppositions : Les oppositions seront reçues dans un délai légal de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne (JORT), à l'adresse de Maître Mohamed Gharbi, sis au 30 Rue 1er Octobre, Hammam Chott.

2026R02289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Ezzahra en date du 27/07/2026 enregistré sous le numéro 26201575 quittance n°042191 Fatma Bent Montassar Mokhtar titulaire de la C.I.N n°09638152 délivrée le 23/12/2019 a vendu à Mohsen Ben Abdelwaheb Khalfaoui titulaire de la C.I.N n°07003141 délivrée le 18/10/2008 la totalité du fonds de commerce exploité en tant que fast-food sis au local n°05 n°04 avenue 14 Janvier Ezzahra Ben Arous.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local. Cette vente a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 30/07/2026.

2026R02290FCCC2

DON D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte de don notarié en date du 13/06/2026 enregistré le 17/07/2026 à la Recette des finances de Bir El Kassaa N°M059345 enregistrement N°2822697 Massouda BOUSLAHY a cédé en tant que don à BOUSLAHY le fonds de commerce destiné restauration rapide sis à la Résidence EL WARD N°5 Immeuble

A EL MOUROUJ 5 BEN AROUS. Les oppositions doivent être adressées à l'adresse du local, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T, cet avis a été publié au journal «El Chourouk» du 25/07/2026.

2026R02292FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 24-07-2026 sous le N°26203654 quittance N°M059129, Mr Mohamed Amine ben Saiid a cédé à Mr Mohamed Kharrat un fonds de commerce par ses éléments corporels et incorporels destiné 'Buvette', sis à la Rue Sfax N°11 ben Arous. Les oppositions aux prix de cession doivent être formulées entre les mains de rédacteur d'acte maître Ben hmidene riadh et à son adresse Rue Essourour N°4 chouchet Radés Ben arous. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 30-07-2026.

2026R02293FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés le 14/07/2026 sous le numéro 20201974 quittance n°M049340 Mr. Faouzi Mallek a cédé à Mr. Nebil Manaii la totalité du fonds de commerce exploité dans le local commercial sis à résidence Yosr Imm. A, magasin n°5 cité chetla Radés.

Les éventuelles oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreur et ce dans un délai ne dépassant pas 20 jours qui suivent l'annonce de cet avis au JORT.

Cette annonce est publiée à ECHOUROUK le 28/07/2026.

2026R02294FCCC2

Avis

Aux termes d'un acte sous seing privé portant statuts de la société, en date du 17-07-2026, enregistré à la recette des finances de Cité Etadhamen sous le numéro 26504023, quittance

n°M070171 en date du 24-07-2026, il a été constaté un apport en nature au profit de la société «optique et vision Neila», société à responsabilité limitée (SARL) en cours de constitution, dont le siège social est fixé à l'Avenue Ibn Khaldoun, Eltadhamen représentée par sa gérante Madame Neïla Bradaï et son associé Monsieur Mohamed Aziz Karoui.

L'apport en nature consiste en un fonds de commerce exploité sous l'enseigne «optique et vision Neila», comprenant notamment la clientèle et l'achalandage, le droit au bail, le matériel et le mobilier, ainsi que les éléments incorporels y afférents, conformément aux dispositions du contrat d'apport.

En contrepartie de cet apport, il sera attribué à l'apporteur 99 parts sociales, d'une valeur nominale de 250 dinars chacune, représentant la totalité du montant de l'apport en nature, selon la répartition arrêtée par l'assemblée générale.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien datés le 01/08/2026.

2026R02296FCCC2

Extrait d'un contrat de vente d'un Fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 26/07/2026 et enregistré à la recette des finances d'akouda le 28/07/2026 selon le quel le fonds de commerce est vendu avec ses éléments corporels et incorporels par Monsieur TAHEUR BEN BARKA à MADAME DOUHA BENT BOUBAKEUR.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'Acheteuse MADAME DOUHA BENT BOUBAKEUR sis au local rue de la République AKOUDA

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 04/08/2026.

2026S01047FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente de fonds de commerce enregistré à la recette des

finances d'Ouled Haffouz le 16/07/2026 sous le numéro 26200321 (Quittance N° M015046), la société SOLEIL AGRO + (Matricule Fiscal N°1203241 A) a vendu la totalité du fonds de commerce qu'elle possède, situé à Sidi Khleif, Ouled Haffouz, Sidi Bouzid, au profit de la Société Citoyenne Régionale Zitounet Gammouda (Matricule Fiscal N°1887893 H).

Les oppositions seront reçues dans les vingt jours suivant la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT), au bureau de Maître Ali Hamdi, Avocat, sis Immeuble Benada, Rez-de-chaussée, Rue des Martyrs, Sidi Bouzid.

Publiée dans les deux journaux Alchourouk et Le Quotidien en date du 29/07/2026.

2026S01049FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant Acte de don d'un fonds de commerce en date du 07/05/2026, rédigé par les notaires de Monastir le Maître Abderazek HSAN et le Maître Lotfi BEN YOUSSEF, enregistré le 09/06/2026 à la recette des finances de Moknine sous Quittance n°M047328, Mr Habib Ben Ameer Ben Salem HMIDA, titulaire de la CIN n°04043544 a cédé en tant que don à son fils : Mr Alaeddine HMIDA, titulaire de la CIN n°06910560, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente pièces de rechanges, articles électroménagers et Moto (MF : 342114K) sise à Immeuble Abderazek TABKA - Route de Kairouan - Avenue de l'environnement Monastir, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné objet de ce contrat, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au Jort.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 4/8/2026.

2026S01053FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente d'un fonds de commerce en date du 11/12/2025, enregistré à la recette des finances à Kalaa Kébira Sousse le 24/12/2025 sous N°25203415 quittance N°M082331. Mr Walid KALLALA, titulaire de la CIN N°05541177 et demeurant à Rue Ezzaitouna - Kalaa Kébira Sousse a vendu et cédé à Mr Anis ACHAICHI, titulaire de la CIN n°05562729 demeurant à Rue Ahmed Tlili Kaiaa Kébira Sousse, la totalité du fonds de commerce du local exploité Café sis à Tahar Sfar Kalaa Kébira, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur à son adresse, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 31/12/2025.

2026S01055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément aux dispositions de l'article 190 du code de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 16 juillet 2026 enregistré à la recette des finances de chihia Sfax en date du 28 juillet 2026 sous le n°26201561 quittance n°M043969 Mr Tijani El Saghir titulaire de la carte d'identité nationale n°05366108, demeurant à l'avenue d'Algérie immeuble Ben Zina sfax a cédé et vendu la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé à la route de Teniour Km 5.5 Sfax, immatriculé au registre de commerce sous le n°914017R-N-C-000 qui consiste à un local pour vente de Fast-food en détail avec tous ses éléments matériels et moraux à Mr Oussama chérif titulaire de la carte d'identité nationale n°11171267, demeurant à l'avenue de Hédi Cheker Rue Ibn chabaat Sakiet Ezzit.

Les éventuelles oppositions devraient être adressées à M. Mouhamed Goumma, Route Teniour Km 5 chihia Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal «AL-SABAH» du 29 juillet 2026.

2026X01085FCCC2

Vente d'un fonds de commerce sis à Sfax

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité Elhajeb Sfax le 22/07/2026 rédigé par Maître Sourour Frikha, enregistré à la recette des finances de Thyna Sfax le 22/07/2026 reçu n°M046723 enregistré sous le n°26202067, Mr Faiez Elloumi a vendu à Mme Chahd Bouraoui la totalité du fonds de commerce sis à la route de l'aéroport Km 7 Sfax exploité en tant que café de catégorie -1-, connu «café 246» avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de trente-cinq mille dinars (35.000,000 dinars).

Les oppositions doivent être formulées auprès de l'Etude Maître Sourour Frikha, Avocat près la cour d'appel, Rue Bach Hamba- Immeuble Manar C3 étage 1er Sfax 3000 dans un délai de vingt jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 28/07/2026 page 15.

2026X01086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

ETUDE CHOKRI SMAOUI

Avocat à la cour de cassation

Rue Bach Hamba Imm. Kyranis Mezzanine Bureau n°1 Sfax

M.F : 581246CAP000

Selon acte SSP du 10/04/2026 enregistré à la recette des Finances Abou el Gacem Chebbi Sfax le 26/06/2026 sous le N°26202950 quittance N°M064852.

Mme Marwa CHAARI sus à impasse Jammoussi N°56 SFAX, Titulaire de la C.I.N°26202950 a vendu à Mr Ayoub HADDAR, Titulaire de la C.I.N°11208738, la totalité du fonds de commerce exploité pour vente

Bijoux et dérivés, sis au local N°14 Rue des notaires Sfax, dont elle propriétaire suit à un contrat de location enregistré à la recette des Finances Abou el Gacem Chebbi Sfax le 24/11/2022 sous le N°22305087 quittance N°M135729.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de Maître Chokri SMAOUI Avocat à la cour de cassation à son adresse sus-indiquée dans les délais légaux fixés à 20 jours de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Les oppositions doivent être faites à son étude.

Le présent avis est publié aux journaux «Essabeh» Page 9 et «Le Temps» Page 10 du 17/07/2026.

2026X01090FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat rédigé le 21/07/2026 enregistré à la recette des finances de SIDI BOUZID le 22/07/2026 n°26208074 quittance n°M076513.

- Abde Razak Ktayfia titulaire de la C.I.N n°04305096 a vendu la totalité du fonds de commerce à Wala Eddin Ktayfia avec ses composantes matériels et immatériels d'un prix égale à vingt mille dinars 20.000.000.

- Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur sis à Lassouda Sidi Bouzid jusqu'à l'expiration des délais de l'opposition.

- Cette annonce a été publiée aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 23/07/2026.

2026X01091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 20/07/2026 enregistré à la recette des finances de Bir ali ben khlifa Sfax le 20/07/2026 sous le n°26201108 et quittance n°M031756, Mr Khaled ben Ali ebn albacha, tunisien, demeurant à Bir Ali ben Khalifa Sfax, a vendu à Mr Mohamed ben Salah ben Ali ben Ali, tunisien, demeurant à Bir Ali ben

Khalifa Sfax, la totalité du fonds de commerce consistant en un local commercial pour activités commerciales exploité au local sis à Rahba ouvrant sur la rue des martyrs Bir Ali ben khalifa Sfax avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles.

Le présent avis est publié au journal quotidien «Achourouk» le 22/07/2026 et au journal le Quotidien le 22/07/2026.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées conformément à la loi auprès de l'avocat Maître Faiez Ben amor à son bureau sis à l'avenue Habib Bourguiba Immeuble Intileka bloc B4 appartement 02 étage 4 à Sfax, dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026X01095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré le 26/06/2026 à la recette des finances de Diar El wafa Sfax sous le n°26202507, le Sieur Abdel Waheb Ben Ahmed Dammak, CIN N°: 01281617 délivrée le 29/11/2018, domicilié à la Route Manzel Cheker Km 1.5 impasse Elmaktab Sfax, a vendu à Madame Yosra Bent Hafedh Zghal, CIN N°: 08873082 délivrée le 16/12/2020 domiciliée à la Route Manzel Cheker Km 1.5 Markez Cheker Sfax, la totalité du fonds de commerce de la Vente des Fruits Secs sis au N°03 Immeuble sourour Route Manzel Cheker Km2 Sfax, la dite vente concerne tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce.

Les oppositions sont recevables au Local du Fonds de Commerce sus indiqué, dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans le journal quotidien «Echourouk» le 04 Juillet 2026.

2026X01096FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

ETUDE SALEM SMAOUI

Avocat à la Cour de Cassation

**Rue Bach Hamba Imm. Kyranis
Mezzanine Bureau n°1 Sfax**

M.F : 1015185LAP000

Selon acte SSP du 06/07/2026 enregistré à la recette des Finances Route de Tunis - Sfax le 09/07/2026 sous le N°26203024 quittance N°M078113 Awatef Mathioub sis à impasse Route de Mahdia, Km 6 Zanket Turki Sakiet Eddaier Sfax Titulaire de la C.I.N°05262320 a vendu à Fatma Benjouida Titulaire de la C.I. n°11150961, la totalité du fonds de commerce exploité en une librairie et papeterie nommée «Maktabat Al-Irtiq» (Librairie Al-Irtiq), située à la Route de Saltnia, Km 7 Sfax, dont elle est propriétaire suite à un contrat de location signé le 26 juillet 2007 et enregistré au Registre National des Entreprises sous le n° 1017517V.

Les objections concernant l'établissement situé à la Route Saltnia Km 7 - à côté de l'école primaire Route Saltnia Km 7 - et de la librairie Al-Irtiq seront recevables dans un délai n'excédant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est publié aux journaux «Essabeh» Page 6 et «Le Temps» Page 14 du 22/07/2026.

2026X01098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon contrat de vente enregistré à la recette des finances 13/10/2025 Sfax le 13/10/2025 sous le n°25203005, quittance n°M071298, Mr MOHAMED AMINE TRIKI cin n°08848931 délivrée le 21/02/2024 a vendu à la STE GO MEUBLE DESIGN - 1746624E- Gérant Mr HAMDY WELI cin n°08821524, le fonds de commerce sis à la route de Tunis km 6 impasse Mziou Sfax.

Les oppositions seront reçues par STE GO MEUBLE DESIGN - 1746624E- Gérant Mr HAMDY WELI,

sis à la route de Tunis km 6 impasse Mziou Sfax, dans un délai de 20 jours après la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux journaux quotidiens Echourouk et le Quotidien en date du 13/12/2025.

2026X01099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé signé le 17 juillet 2026 et enregistré à la recette des finances el mourouj le 17 juillet 2026 sous le n°26203052, quittance n°M059578 Mr Walid BEN AMEUR a vendu aux Mrs Mohamed Iyed CHAGOUR et Mohamed CHAGOUR un fonds de commerce sis au n° c9 Résidence Ahmadi 11 Mourouj 6, et ce à usage de salon de thé. Cet acte a été rédigé par Maître Bouajila, dont l'adresse est à l'Immeuble Galaxie 2000 Bloc «C» Lafayette. Le lieu d'opposition est dans le bureau de ladite avocate.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse le 28/7/2026.

2026402729FCCC2

CESSION D'UN FONDS DE COMMERCE

Par Acte sous seing privé en date du 06 juillet 2026, signé légalisé le 07 et 09 juillet 2026 et enregistré à la Recette des Finances de Kalâat El Andalous en date du 10 juillet 2026, sous le n°26200922, Quittance n°M026094, la Société MASTER RETAIL, société anonyme au capital social de 44.600.000DT, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique numéro 1412646H, dont le siège social est sis à l'Immeuble SOFIDE, à l'Angle de la Rue du Métal et de la Rue des Entrepreneurs, LA CHARGUIA II - 2035 LA SOUKRA ARIANA, représentée par son Directeur Général Monsieur Imed CHERIF, a cédé à la Société CITY WATCH, société à responsabilité limitée au capital social de 85.000DT, immatriculée au Registre National des

Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1184509B, dont le siège social est situé à l'Avenue du 7 Novembre Complexe SLIM CENTER 4051 Sousse ELJAWHARA SOUSSE représentée par son gérant Monsieur Sabeur HSSAN, la totalité du fonds de commerce à usage de vente de prêt à porter femmes et hommes exploité sous l'enseigne «SPRINGFIELD» dans le local commercial «B45» du centre commercial «TUNIS CITY» sis au croisement de la route GP8 et de la route de Borj Touil, Délégation Kalâat El Andalous Gouvernorat de l'Ariana, d'une superficie approximative de 87 m². La vente porte sur le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels notamment l'achalandage, la clientèle et le droit au bail. L'enseigne et le nom commercial ne sont pas compris dans la cession.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la cessionnaire la Société CITY WATCH dans sa boutique CITY WATCH (extension centre commercial TUNIS CITY à côté du cinéma Pathé) sis au croisement de la route GP8 et de la route de Borj Touil, Délégation Kalâat El Andalous Gouvernorat de l'Ariana, et ce dans les vingt (20) jours de l'insertion de la présente publication au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal ECHOUROUK du 29 juillet 2026.

2026402730FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à recette des finances de Béja le 22/07/2026 sous le n°M043781 quittance n°262053 Chaker ben Mohieddine Kthiri CIN n°08503905 sis à Ain Sabah Amdoun Béja a vendu à Khmayes ben Sadok Mhamdi CIN n°02348195 sis à Cité Hbib Thamer Amdoun Béja la totalité du fonds de commerce destiné à réparation de chaussures sis à cité Mongi Slim Amdoune Béja avec tous ses éléments matériels et corporels.

Les oppositions doivent être remises entre les mains de maître ARFAOUI NAHLA avocate sise à l'avenue Farhat Hached Béja dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» en date du 28/07/2026.

2026402733FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 06/05/2026 enregistré à la recette des finances de Raoued en date du 13/05/2026 quittance n°M063045; Enregistrement 26202394; Monsieur JEMAI GHASSEN titulaire de la CIN n°07409941 a vendu à M SALEH SAIDI titulaire de la CIN 08322670, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, sis au Km7 JAHFER ROUTE DE RAOUED ARIANA, enregistré au registre NATIONAL DES ENTREPRISES N 1835234Q au prix de 60.000.000 dinars déposés seulement dix sept mille dinars entre les mains de maître MOUNA BEN ROMDHANE jusqu'à l'expiration du délai légal. Toute opposition sera effectuée au cabinet du Maître MOUNA BEN ROMDHANE sis au 42 RUE de HEDI CHAKER Tunis, IMMEUBLE AFRICA MODE BEN SALEH la vente a été faite au journal CHOUROUK et au journal QUOTIDIEN en date du 23 juillet 2026.

2026402745FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous-seing privé daté le 10/07/2026 enregistré à la recette des finances à bab Souika le 14/07/2026 quittance n°M050560 série 26202355 Monsieur Belguessem Ben Ghazela vend à la société LIKKER Food Co le fonds de commerce situé à 166 rue bab Souika Tunis pour exercer tout commerce.

Toutes oppositions sont adressées chez le vendeur Belguessem Ben Ghazela situé à rue Hammen Beb Souika Tunis.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien le 24/07/2026.

2026402746FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par maître GUITOUNI Fathi avocat à la cassation à Béja en date du 16/07/2026 enregistré à la recette des finances de Béja sous le N°043099 M reçu N°26205259 les nommés ; Mnawer GHANMI et Tounmi GHANMI ont vendu à Mohamed amine GASSAB la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels dont la vente des fruits et des légumes du local commercial situé dans la rue de Hannabal à Béja.

Toute opposition devra se faire auprès de l'acheteur Mohamed amine GASSAB, son adresse située à Mallassine à Béja.

Cette annonce a été déclarée aux journaux Echourouk et Le Quotidien le Mercredi 22/07/2026.

2026402747FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce Gérance libre

Suivant acte sous seing privé daté le 30/05/2025 enregistré à la recette des finances de Hammam-lif en date du 30/05/2025, quittance N°M035699 n° d'enregistrement 25301314, Mr Touhami Ben Mustapha Bhar a loué à Mr Noureddine Ajroudi, La totalité du fonds de commerce "gérance libre" exploité entant que tout commerce, dans le local sis à l'angle de la rue Ali Ben Ayed et de la rue Taïeb Mhiri, n°7/5, Hammam-Lif.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse de fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 29/07/2026.

2026R02281FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce (Gérance Libre)

Suivant acte sous seing privé en date du 17-07-2026 enregistré à la recette des finances Akouda Sousse le 27-07-2026 sous le n°26301544 reçu n°32156, Mohamed Salem Amine soug a loué à Naser Ben Abdelkrim Belgacem tout le fonds de commerce exploité dans le local sis à la rue de l'environnement Akouda Sousse (restaurant).

Les oppositions doivent êtres déposées dans un délai de 20 jours de la date de la publication dans le JORT au local du fonds de commerce.

Cet avis a été publié dans le journal "Echourouk" le 30-07-2026.

2026S01048FCCC3

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un acte SSP daté le 11/06/2026 et enregistré à la RECETTE D'ENREGISTREMENT DES ACTES DE SOCIETES A SOUSSE le 17/06/2026 quittance N°M002458 enregistrement n°2630248 Mr SOUFIE B Mohamed ABOUDA CIN n°05551972 Rue 1 juin N°57 K Kbira a loué à la Société ABOUDA Commerce produits alimentaires Société unipersonnelle en cour de constitution représentée par son gérant Mr SOUFIE B Mohamed ABOUDA. Toute opposition doit être faite entre les mains du gérant Mr SOUFIE B Mohamed ABOUDA à son adresse 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal la Presse du 29/07/2026 N°30.075.

2026S01054FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un contrat de location d'un fonds de commerce enregistré auprès de la Recette des Finances de La Marsa le 23/06/2026 sous le n°26304242, quittance n°84017, Monsieur Hssan Fellari a donné en

location l'intégralité de son fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans l'activité de vente de produits alimentaires et situé à Rue Hédi Chaker, Cité Riadh, La Marsa Ouest - Tunis, à Monsieur Iheb Chahbani, pour une durée de quatre (04) ans, renouvelables, à compter du 08/06/2026.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à l'adresse susmentionnée dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal La Presse en date du 30/07/2026.

2026402740FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Vivre avec le diabète «Aich maa sokkari»

Siège social : Rue Ali Ben Ghedhahom, 7050 Menzel Bourguiba, Bizerte

Objectifs :

- Contribuer à la sensibilisation au diabète, notamment en matière de prévention et de traitement.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes diabétiques, dans le respect de la législation en vigueur.

- Coopérer avec des associations et organisations similaires, aux niveaux national et international.

Membres de l'association :

Gharbi Radhouen : Président

Essayeh Sawsen : Vice-présidente

Jemai Chaima : Secrétaire générale
Ben Amor Nourane : Secrétaire générale adjointe
Khessair Nadia : Trésorière
Chiboub Maroua : Trésorière adjointe
Bornaz Emna : Membre
Adel Meriem : Membre
Abidi Sahar : Membre.
2026R02286APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association du Festival de Sidi Moula El Harya Rouhia

Siège : Région de Sidi Moula, El Harya.

Objectif :

- Organiser le Festival (Zarda) de Sidi Moula El Harya, en coordination avec les autorités compétentes du ministère des Affaires culturelles, dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Membres :

- Président : Fathi Ben Mohamed Youssef

- Vice-président : Kafi Ben Béchir Harayzi

- Trésorier : Ammara Ben Salah Boujalel

- Secrétaire général : Jamal Ben Ahmed Chaâbani

- Membre : Hlal Ben Ammar El Hadeff.

2026R02295APSF1

Homologation de résolutions

Election d'un président du syndicat

Résidence «Monte-Carlo» sis à la rue Boulevard 14 janvier Hammam Sousse

Selon le PV du syndicat de la résidence «Monte-Carlo» du 2/7/2026 dressé par maître Fathi Afli huissier de justice et enregistré le 22/07/2026 sous le numéro 2664 à la recette des finances sis à la Rue Mohamed Maarouf Sousse Il a été procédé à

l'élection des nouveaux membres du syndicat comme suit : Monsieur Ghazi Trabelsi président et monsieur Ahmed Trabelsi premier vice-président et monsieur Lotfi Ajra second vice président.
2026S01045APSF2

Syndic Immeuble ELOLYEN 3

En vertu des dispositions de l'assemblée générale en date du 28 Septembre 2025 enregistré au receveur des finances de Gremda Sfax en date du 28 Octobre 2025 sous le numéro 25803045 reçu n°M096488 il a été élu le syndic des copropriétaires de l'Immeuble ELOLYEN 3 situé à Route Bouzayen km 4.5 Sfax comme suit :

- Mr Mohamed GUIDARA : Président du Syndic.

- Mr Oussema BEN AMOR : Trésorier

- Monsieur Bilel MNEJJA : Secrétaire Général.

- Madame Lamia BAKLOUTI : Membre.

- Monsieur Mahmoud DHOUIB : Membre.

2026X01093APSF2

"Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Gremda Center sis à la Route Gremda km 6 - Sfax"

En vertu du PV de l'AGO de l'immeuble Gremda Center, du 05 Décembre 2025, enregistré à la recette des finances le 03 Juin 2026 sous le N°26801940, quittance N°M057469.

L'AGO a ratifié l'élection d'un nouveau bureau syndicat qui se compose :

- Mr Ezzeddine Masmoudi : Président du syndicat.

- Mr Mansour Kammoun : Vice Président

- Mr Abdallah Kammoun : Trésorier.

2026X01097APSF2

Résolutions

Constitution d'un nouveau Syndic

Conformément au procès-verbal de la réunion du 3 Août 2025 enregistré

auprès du service des impôts de Cité El Mahrajen le 07 juillet 2026 sous le numéro d'enregistrement 26703266 et le numéro de reçu M038026 pur le syndicat de la résidence Assalem 1 et 2 el mrazga Nabeul (en face clinique el banafssaj el mrezgua). Il a été décidé d'élire et de nommer un nouveau conseil composé des membres suivants :

- Yamen damek : président

- Mohamed laabidi : trésorier

- Ziedi abd el hak : membre.

2026402719APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

VENTE AUX ENCHERES

Maître Ben Taieb Limam

L'Avocat

Immeuble ELHANA Rue Nalout Kebili

TEL : 75.493.054

Le créancier saisissant :

Mohamed Ben Ali Ben Bouchmel Ben Boubaker. Son Domicile est à Bechri Souk Lahad Kebili Domicile élu au bureau de son avocat à kebili Rue de nalout Maître Ben Taieb limam.

Le débiteur saisi :

Abdelaziz Ben Ltaief son domicile Om essoma. Souk lahad kebili.

L'avocat poursuivant :

Maître Ben Taieb Limam Rue de Nalout immeuble ELHANA kebili.

Identification de l'immeuble :

Il s'agit d'un immeuble non enregistré situé à bouabdallah souk lahad exploité comme boulangerie et pâtisserie et il se compose de deux parties :

1ère partie Boulangerie :

Un local avec porte donnant sur la voie publique et deuxième porte ouvrant au sud sur le local de

pâtisserie située au coté nord de l'immeuble et se compose d'un espace de préparation du pain et des dérivés et toilette et espace d'exposition et vente attenant à la voie publique.

2ème partie Pâtisserie :

Un local de pâtisserie située du coté sud de la boulangerie comprenant un espace de préparation de pâtisserie et bureau et toilette avec une porte indépendante donne à l'est sur la voie publique et une deuxième porte donne au nord sur la boulangerie.

Limites de immeuble

Nord : propriété du débiteur sur une longueur de 18.3m sud : propriété du fadel ben hamed ben Taher, sur une longueur de 18.3m

Est : voie publique sur une longueur de 10.80m Ouest : propriété des Ali Ben hamed ben Chika sur une longueur de 10.80m superficie de terrain sur lequel édifiées la construction objet de l'expertise 197.64m².

Superficie bâtie de boulangerie et pâtisserie et 183.64m² superficie bâtie de boulangerie est 121.11 m² superficie bâtie de pâtisserie et 62.49 m².

Description technique de la construction :

Fondation en pierres grossières et béton, structure (poteaux, poutres, chaînages) en béton armé de type 60/60, dalles en béton armé, murs en briques, dalle armée carrelée en céramique, murs intérieurs revêtus de céramique, hauteur sous plafond 1.80m, enduit intérieur et extérieur au ciment, façade principale fermée et équipée de volets en bois, portes et fenêtres en menuiserie aluminium.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi le vingt quatre août deux mille vingt six (24-08-2026) à 9h du matin et suivantes, à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de première instance de kébili, siégeant au palais.

La mise à prix :

Le prix d'ouverture des enchères pour la première partie de l'immeuble constitué d'une Boulangerie a été fixé à cent seize mille trois cent vingt neuf dinars (116.329.000d) ainsi que la deuxième partie consistant en un local de pâtisserie a été fixé à cinquante et un mille deux cent soixante six dinars (51.266.000d) conformément au rapport d'expertise effectué par l'expert Nourddin Mazhoud Bechrawi désigné par ordonnance sur requête émanant du président de la cour de 1ère instance de kebili le 16-03-2026 sous le N°25257.

Condition générale :

Il est possible de visiter l'immeuble objet de la dite Adjudication pendant les heures de travail administratif et pour de plus amples renseignements, il est possible de contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de kebili et l'étude de maître Ben Taieb Limam Rue de Nalout Immeuble ELHANNA 1er étage kebili.

Toute personne acquérir l'immeuble doit consigner le 1/3 du prix et les frais requis par l'intermédiaire d'un Avocat quant aux étrangers ils sont tenus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur.

2026R02275VEPA1

VENTE AUX ENCHERES

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire :

La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à l'AV MOHAMED V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie :

1/ Monsieur Sami Ben Abdelfatteh Zghonda, de nationalité tunisienne, ingénieur exerçant à l'étranger, titulaire de la CIN numéro 08347066, domicilié à la rue Agadir Khaznadar n°17, Tunis (en sa qualité de débiteur hypothécaire).

2/ Madame Aya Bent Ahmed Khabzini, épouse Zghonda, titulaire de la CIN n°07381807, domiciliée à la rue Agadir Khaznadar n°17, Tunis (en tant que copropriétaire selon le régime de la copropriété).

3/ L'avocat chargé de la poursuite :

Maître NEGGAZI Jamel, avocat, son étude sise à l'Avenue de la République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier proposé à la vente est situé au centre de la localité de "Diyar Ben Salem" dans la délégation de Bni Khyar, gouvernorat de Nabeul, plus précisément au bord de la rue Abou al-Qasim al Chabi. Il s'agit de parcelles communales d'une superficie cadastrale de 1 159,5 m² faisant partie de la parcelle cadastrale n°3583, d'une superficie cadastrale de 16 130 m², en contrebas, de forme rectangulaire, comportant quelques oliviers à l'abandon (et partiellement exploitée par un voisin comme enclos à moutons), caractérisée par son sol rocheux, objet du titre foncier n°614397, Nabeul, dite «Maik al-Bahri», et délimitée jawffan par les parcelles n°3582 et n°3581, ainsi que par une route publique; à kebla par la parcelle n°3616 et une route publique; et à l'est par la parcelle n°3584.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Est de cent quatre-vingt-cinq mille et cinq cents dinars (185 500 dt 000) en plus de frais et des honoraires fixés.

6/ Date et lieu de l'enchère :

Le Mercredi correspondant au deux septembre deux mille vingt six (02-09-2026) auprès de l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Nabeul à partir de neuf heures du matin et suivant.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Nabeul ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour

participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2026R02288VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

MAITRE BARKAOUI YASSINE

Avocat auprès de cassation

AVENUE HABIB BOURGUIBA - KASSERINE

TEL : 98.453.134

L'adjudication aura lieu le Mardi 01/09/2026 à partir de (9h) du matin à la chambre des ventes immobilières près le tribunal de Première instance de Kasserine.

1/ PARTIE POURSUIVANTE : Fridhi Ayechi Ben Enouri, Demeurant à Dachret ewled Boughanem délégation de foussana - Kasserine.

2/ PARTIE SAISIE : Héritiers Fridhi Ennouri Ben Hedi, qui sont : sa veuve Hidi ben Taher Fridhi, et ces fils : Ahmed, Amara, khira, Hbiba, Mbarka, Leila, Aouicha et latifa fridhi en lieu des petits fils mineurs de l'héritier en son fils soltane Décédé avant lui et qui sont : Mohamed Elhedi Aicha, Arem, Hidi, Ayoub, Kaies Demeurant Foussena - Kasserine.

3/ AVOCAT POURSUIVANT : Maître Barkaoui Yassin avocat à la cour de cassation avenue Habib Bourguiba - Kasserine.

4/ IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE OBJET DE SAISIE :

42.492m² partie commune selon le registre foncier numéro 5792 Kasserine propriété agricole situé à la région de «Dachret ewled Boughanem / foussana / Kasserine.

5/ MISE A PRIX : le prix d'ouverture est fixé à Soixante Quatorze Mille Trois cent soixante Quatre Dinars cinq cent Millimes (74364,500).

6/ Condition de visites : Toutes personnes intéressées par l'achat pourront visiter la propriété à vendre toutes les journées de la semaine aux horaires de travail administratifs.

Pour plus de renseignement veuillez contacter le tribunal de première instance de Kasserine où il est déposé le cahier des charges et aussi au bureau de l'avocat poursuivant.

6/ Observation : la participation aux enchères doit être faite par un avocat et après avoir consigné le 1/3 du montant de la mise à prix de l'adjudication.

2026R02291VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Une vente aux enchères publiques aura lieu au tribunal de première instance de Monastir le Mercredi 26/08/2026 à partir de 9h du matin.

La partie poursuivante :

HASSINE BEN MOHAMED HMAH
Réside à MOKNINE Monastir.

La partie poursuivie :

TURKIA BENT MOHAMED HMAH et
MOHAMED ALI BEN NACEUR
HMAH demeurant à MOKNINE Monastir.

Immeuble à vendre :

La totalité de la maison traditionnelle sise à mandaret echahed à moknine Monastir d'une superficie de 130 m² qui se compose de 03 chambres à coucher ; toilette; salle de bain; cuisine; et il est délimité comme suit : de la khebla terrain publique; à l'est maison des héritiers ; sud terrain des héritiers ; l'ouest terrain des héritiers.

La mise à prix :

Est fixée à 37.300.000 pour toute la maison; suivant l'expertise de Mr LOTFI BEN HSAN daté le 10/03/2026.

La visite des lieux :

Aura lieu chaque dimanche entre 10h et 13h ; et pour des amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où a été déposé le cahier des charges

où le cabinet de Maître THABET SAMI installé à l'av. Habib Bourguiba immeuble la plaza moknine.

2026S01046VEPA1

Vente aux enchères publiques après abaissement

Etude de Maître Slim BOUASSIDA

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n° 55 Sfax

Matricule fiscal n° : 441860RAP000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Ben Arous et ce le Mercredi vingt six Août deux mille vingt six (26/08/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Béchir BEN HASSEN, employé, sans matricule qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement ayant son siège social 133, Rue Moularès Mégrine Zone Industrielle Saint Gobain Ben Arous et ayant son domicile légal élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation sis à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax. Bureau n°55 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim BOUASSIDA Avocat à la Cour de Cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal n°441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Mouldi AYARI, employé, titulaire de la carte d'identité nationale n°05053823, sans matricule unique domicilié 13, Rue El Aaradh Ben Arous.

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts indivises dont le nombre s'élève à 26.369318 parts de l'ensemble des parts lui revenant et se rapportant à l'immeuble objet du titre foncier n°31189 Ben Arous dénommé "Villa Alvira" qui sont de l'ordre de

52738636 parts et dont la superficie couvre 845 m². Il s'agit d'une parcelle de terrain d'habitation située à l'angle de la Rue de Paris et la rue de la terre n°13 Ben Arous qui comporte plusieurs locaux d'habitation et certains locaux commerciaux exploités par leurs occupants. Par ailleurs les parts revenant au défendeur se limitent à la quote-part de sa mère et concernant le local de logement situé au côté Nord de l'immeuble et qui se compose d'un couloir, une cuisine, une salle d'eau, une salle de bain, un salon, 2 chambres tout ceci dans la surface construite qui couvre environ 77,56 m², de construction ancienne, le sol est en carrelage, le local est équipé par l'électricité et l'eau potable.

Mise à prix après abaissement de 40 % : La mise à prix de l'ensemble des parts indivises revenant au saisi et qui s'élèvent à 26.369318 parts soit la moitié des parts indivises revenant au saisi indiqués après abaissement de 40 % soit vingt huit mille sept cent deux dinars 942 millimes (28.702,942 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Ben Arous où l'Etude de Maître Slim BOUASSIDA, Avocat à la Cour de Cassation sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X01092VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé à la suite d'une saisie immobilière

Après réduction du prix de 40%

Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE

MAITRE TAHRI ABDELMOUMEN

Avocat auprès de la cour de cassation

26, rue Ahmed Tlili complexe zarrouk, n° 44 Tunis

Tél : 71 335 949

MF : 1912769B

1- Le créancier saisissant et poursuivant : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A, inscrite au registre national des entreprises sous le N°031041F, sis à l'avenue Echikh Elfadhel Ben Achour Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, en sa qualité de créancier poursuivant.

2- Le débiteur sujet de la saisie : Mr Taoufik Ben Al Borni Ben Salah Zeyed, titulaire de la CIN n°08315414, demeurant au 14 rue 6644 Cité Ibn Khaldoun Tunis, en sa qualité de débiteur sujet de la saisie.

3- L'avocat poursuivant : Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE représentée par son gérant MAITRE TAHRI ABDELMOUMEN avocat auprès de la cour de cassation, demeurant au 26, rue ahmed tili complexe zarrouk, n°44 Tunis.

4- Désignation de l'immeuble objet de la saisie : Il s'agit de l'immeuble immatriculé dénommé «Dar Ben Amer» objet du titre foncier n°79501 Tunis, situé au 39 rue Omar Al Zayan Cité Ibn Khaldoun Tunis, il s'agit d'un terrain d'une superficie de 142m² sur lequel est édifié une construction à usage d'habitation composée d'un rez-de-chaussée, et un étage, d'un garage et d'un studio indépendant comme suit :

Le rez-de-chaussée et le premier étage ont chacun une superficie d'environ 100m², y compris la cage d'escalier extérieure, chacun comprend un salon, deux chambres, une douche avec toilette, et cuisine. Pour le rez-de-chaussée comprend un étendoir, les fenêtres en aluminium protégées par des grilles métalliques, et les portes sont en bois.

Le studio, d'une superficie approximative de 12m², se compose d'une chambre et d'une salle d'eau, son sol est revêtu de carreaux de

faïence. Le garage a une superficie d'environ 12m² tel que décrit par l'expert désigné Monsieur Abdeljelil Al Messaoudi.

5- Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de : cent cinquante neuf mille neuf cent soixante quinze dinars (159.975,000 D) après réduction du prix de vente de 40 % outre les frais de poursuite qui ont été fixés à quatre mille soixante douze dinars 335 millimes (4072.335 d) par le tribunal lors de l'audience du 14 juillet 2026, outre les frais de poursuite complémentaires qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6- Date et lieu de vente : la vente de la totalité de l'immeuble saisi sera devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis le Mardi le premier septembre deux mille vingt six (01/09/2026) à partir de 9h du matin.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2026402734VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

Etude Maître IMED KHASKHOUSI

Huissier de Justice

58 Rue Echem Etage 5 Tunis

Tél : 71831059

Créancier demandeur de poursuite :

Fakhr Edine Asili * Kais Achouri * Wahid mosbahi * Kamel ayari * Habib zouabi * Habib Ghanmi et Hamza Zarrouk * héritiers Hatem madiouni (sa femme Soufia saidi son fils Boubaker sa fille Chahd) Dûment Représentés par leur avocate Maître ouafa ben Khemis cabinet sis au 24 Rue Hasdrubal 2ème étage Le Belvédère 1002 Tunis.

Débitrice saisie :

LA SOCIETE "Café la Fontaine" Inscrit au registre national des entreprises sous le N°1538340K, dont le siège social est sis au 3 Avenue Hedi Noura Tunis.

Titre exécutoire :

La Copie Exécutive n°24532 du jugement civil n°54353 issu du Tribunal de première instance de Tunis date du 25/04/2025 ordonnant la vente du fonds de commerce sis au 3 Avenue Hedi Nouria Tunis, avec tous ses éléments qui consistent en ce qui suit :

Les éléments incorporels :

La clientèle, l'achalandage, le droit de bail, l'enregistrement au registre national des entreprises.

Les éléments corporels :

L'Ensemble de biens utilisé dans le fonds cité au cahier des charges.

Mise à prix : (284063.000 dinars)

- Les éléments corporels : (25000.000d)

- Les éléments incorporels : (259063.000d)

Les frais :

Les frais de vente sont à la charge de l'acheteur.

Date et lieu de vente : le jeudi vingt sept Août (27/08/2026) à dix heures du matin (10.00) au siège du fonds de commerce sis à l'Avenue Hedi Nouria n°3 Tunis.

Toute personne peut visiter le fonds et consulter le cahier des charges auprès de l'huissier de justice durant la semaine.

La visite de fonds : Toute personne qui veut participer à la vente, doit consigner 10% du prix de la vente moyennant un chèque certifié ou en espèce auprès de l'huissier de justice chargé de la vente. Toute personne intéressée par le cahier des charges peut contacter l'huissier de justice dans ce sens pendant les horaires administratifs dans son adresse ci-dessus mentionnée.

L'adjudication ne sera prononcée que suite au paiement de la totalité du prix et des frais suivant un chèque certifié ou en espèce.

2026402737VEPA1

Avis aux créanciers

Société des Nouvelles Carrières du Sud (0749492R) en faillite

(Affaire n°697 règlement judiciaire, Tribunal de première instance de Tunis)

Le syndic de faillite annonce pour la 3ème fois, la vente globale des équipements et machines de la société en faillite «Société des Nouvelles Carrières du Sud» (M.J. 0749492R / C.T. B 183892000) conformément à l'autorisation délivrée par l'Honorable Juge commissaire datée du 17/4/2026.

Les personnes souhaitant participer doivent envoyer leurs offres au plus tard le 21/09/2026.

Le cahier des charges est retiré du cabinet du syndic de faillite sis à la rue du lac Malaren, Résidence Errihab, Bloc D, appartement 104. Les Berges du lac 1, Tunis (téléphone 98.324.604) contre un paiement non remboursable de 300 dinars et ce à partir du 01/9/2026.

2026R02284VEPA2

Clôture des opérations de liquidation

Dossier N°60

Le liquidateur Mr Mohamed BRAHAM, annonce qu'en vertu de la décision émanant du juge de liquidation Mme Ahlem BOUDABBOUS de Tribunal de 1ère instance de Kairouan daté le 28/07/2026, il a été décidé la clôture des opérations de liquidation de l'association Essoumboula sise à cité erroudha 3110 Sbikha matricule fiscal 1287735E.

2026S01057VEPA2

Cession de la Société de Pêche Hatem et Cie

Route de Manzel Chaker - km 5,5 - Impasse Ben H'mida - Sfax

I.U : 45098X

Le Tribunal de Première Instance de Sfax2 a rendu, en date du 24 Juin

2026, concernant l'affaire de règlement judiciaire n°66 se rapportant à la société de pêche Hatem et Cie, la décision suivante :

Le Tribunal a décidé la réouverture du règlement judiciaire auquel a été soumis la société de pêche Hatem et Cie, titulaire de l'identifiant unique auprès du RNE 0045098X, en vertu du jugement n°3 rendu par le TPI Sfax2 en date du 20/04/2010 suite à la constatation de l'impossibilité d'exécution et d'ajourner l'affaire à l'audience du 30 septembre 2026, en vue de la cession de la société de Pêche Hatem et Cie en totalité aux tiers et de charger le commissaire à l'exécution Mr Nizar BARKIA de rédiger le cahier des charges de la cession et le déposer au greffe du Tribunal et au siège social de la société et de faire parvenir au Tribunal les offres reçues au plus tard le 29/09/2026 pour expertise par la chambre en conseil le 30/09/2026 et de le charger de publier le contenu du jugement au J.O.R.T et dans deux quotidiens de la place en langue arabe et française à la charge de la société et la communication d'une copie à la commission de suivi des entreprises économiques et l'autorisation de l'inscription de ce jugement au registre de commerce.

2026X01089VEPA2

Avis aux créanciers

Décision de prorogation de la période d'observation

Société BRIQUETERIE TUNISIENNE

Ayant son siège social à ZONE INDUSTRIELLE ROUTE TUNIS Nabeul

Identifiant unique n° : 0002129B

Par décision rendue par Monsieur le Président du Tribunal de première instance de Nabeul en date du 15 juillet 2026, dans le cadre de la procédure de règlement judiciaire n°25/45, il a été décidé de proroger la période d'observation de la société «La Briqueterie Tunisienne» pour une durée de trois (03) mois, en vue de l'élaboration du plan de sauvetage.

2026402720VEPA2

Appel d'offres pour une location gérance portant sur les actifs

De la société AgroTech

SOCIETE ANONYME

Identifiant unique : 0984328S

En vertu de l'ordonnance rendue par le tribunal de première instance de Tunis du 06 juillet 2026, relatifs à l'affaire n°169, les mandataires Monsieur Mondher Hamdi et Monsieur Bilel Errahmouni annoncent la location gérance du fonds de commerce de la société AGROTECH, composé d'un dépôt et des chambres froides et unité de fabrication de conserves sis à la route BKALTA HIBOUN MAHDIA.

Tout intéressé par le présent appel d'offre est invité à retirer le cahier des charges du bureau de l'administrateur judiciaire BILEL ERAHMOUNI sis à TAYEB EL MHIRI AMEN CENTRE ARIANA 2080 contre le paiement de la somme de 200 Dinars.

Les offres doivent être adressées avec le cahier des charges et les documents y afférent sous pli fermé ou être déposées au bureau d'ordre du cabinet de maître Bilel Erahmouni et ce au plus tard dans QUARANTE CINQ JOURS à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Pour plus de renseignement, contactez le bureau de L'administrateur judiciaire au : 71 709 153.

2026402722VEPA2

PROROGATION DES DELAIS DE REMISE DES OFFRES

Société Tunisienne des Industries de Textile

SOTUINTEX

S.social : Rue Larbi KABADI - El Omrane Tunis

I.U : 000153G

Dans le cadre de l'affaire N°956 et en vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis le 14/07/2026, l'Administrateur Judiciaire Mr Adel GHLISS annonce la

prorogation des délais de remise des offres relatifs à la cession d'un terrain avec titre foncier d'une superficie de 1109 m² sis à Bab Lassal - Tunis.

Tout intéressé par le présent Appel d'Offres peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 26/10/2026 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21 47 05 91/ 71 84 10 14.
2026402723VEPA2

APPEL D'OFFRES

Société ARAMYS DIFFUSION

S.social : Rue Abdelaziz el Saoud - Manar2 - Tunis

IU : 0566041B

En exécution du jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis en matière de redressement judiciaire le 31/01/2024 dans l'affaire N°958, et en vertu des ordonnances rendues par le juge commissaire le 14/07/2026, le commissaire à l'exécution Mr Adel GHLISS lance le présent appel d'offres pour la cession séparément des biens suivants :

1- le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial exploité dans un local destiné à la vente de prêt à porter sis à la Rue 8600 N°15 CHARGUIA composé d'un Rez-de-chaussée et d'un 1er étage d'une superficie totale de 200 m².

2- le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial exploité dans un local destiné à la vente de prêt à porter sis à bir El ghoul Nabeul, Av Jdaïda Maghrebïa composé d'un Rez-de-chaussée et d'un 1er étage d'une superficie totale de 524 m².

3- le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial exploité dans un local dépendant du

centre de loisirs Touristiques «CELOTO» sis à Hammamet, Av H. Bourguiba destiné à la vente de prêt à porter composé ayant une superficie globale de 150 m².

4- le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial exploité dans un local destiné à la vente de prêt à porter sis au rez-de-chaussée de l'immeuble A, Résidence LAGUNA SQUARE - Les Berges du lac d'une superficie de 100 m².

5- le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial exploité dans un local destiné à la vente de prêt à porter sis à CARREFOUR LA MARSA ayant une superficie de 41 m².

6- le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial exploité dans un local dépendant du centre commercial «ZEPHIR» sis à LA MARSA, destiné à la vente de prêt à porter ayant une superficie de 102.08 m².

7- le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial exploité dans un local destiné à la vente de prêt à porter sis MNIHLA - Route de Bizerte d'une superficie totale de 300 m².

8- le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial exploité dans un local destiné à la vente de prêt à porter sis à GABES - 196 AV. FARHAT HACHED d'une superficie de 300 m².

9- le local commercial N°3, d'une superficie de 219 m² situé au Rez-de-chaussée de la tour B de l'immeuble dénommé "CITY RESIDENCE", les Berges du Lac, Tunis

10- le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels à l'exception du nom commercial exploité dans un local exploité dans un local dépendant du centre commercial «le PALMARIUM» sis à Tunis destiné à la vente de prêt à porter d'une superficie totale de 32.2 m².

Tout intéressé par le présent Appel d'Offre peut retirer le cahier des charges auprès du bureau de l'Administrateur judiciaire, sis au 2 bis Rue d'Argentine, le belvédère, Tunis contre le paiement d'une somme non restituable de 100 dinars.

Le dernier délai pour la remise des offres est fixé au 26/10/2026 inclus.

Pour plus d'informations veuillez contacter le 21470591 / 71841014.

2026402724VEPA2

Décision de remplacement d'un administrateur judiciaire

Sur société Générale chimique Industrielle

Siège social : au 5 Avenue Taieb M'hiri 2080 Ariana

Matricule Fiscal : N°752688

Une décision a été rendue par le Tribunal de première instance d'Ariana en date du 03/07/2026, portant remplacement de l'administrateur judiciaire Me Mohamed El Meherzi par l'administrateur judiciaire Anis Azzedine sur la Société Générale de Chimique Industrielle.

2026402728VEPA2

Avis

Le séquestre judiciaire Mme Jabri Ouesleti Abir informe le public qu'il a été décidé la clôture des opérations de séquestration judiciaire de la copropriété entre Wahid Amri et Wanissa Maroueni, et ce en vertu de la décision du juge chargé des opérations de séquestrations judiciaires et de liquidations auprès du Tribunal de Première Instance de Grombalia du 01/07/2026.

2026402735VEPA2

Avis

Le séquestre judiciaire Mme Jabri Ouesleti Abir informe le public qu'il a été décidé la clôture des opérations de séquestration judiciaire de la copropriété entre Hedia kachouti et Riadh bel Haj, et ce en vertu de la

décision du juge chargé des opérations de séquestrations judiciaires et de liquidations auprès du Tribunal de Première Instance de Manouba du 03/07/2026.

2026402736VEPA2

SOCIETE WOOD DESIGN SARL

NUMERO 32 RUE AL BASSRA EL ZAHRA BEN AROUS

CAPITAL SOCIAL : 10.000

IDENTIFIANT UNIQUE : 0948759J

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de BEN AROUS dans l'affaire n°388 en date du 29/06/2026, il a été décidé la faillite de la SOCIETE WOOD DESIGN SARL et la désignation de Mme Omaira Gharbi en tant que juge commissaire et l'expert Mr Mokded Zoghalmi en tant que syndic de faillite.

Les créanciers de ladite société et toutes intéressés doivent produire leurs créances au bureau du syndic de faillite sis au centre Dorra bloc A 1er étage bureau n°02 ELMANAR 3 TUNIS) tél : 71.889.549) et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2026402741VEPA2

Entreprise Abdessattar Bougassas

Siège social : 48 Avenue de Paris Mégrine Ben Arous

Identifiant unique : 0257010Y

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 15/07/2026, il a été décidé la nomination de L'Administrateur judiciaire Mokdad Zoghalmi au lieu de l'Administrateur judiciaire Slah Kadouar pour terminer la mission de l'administration judiciaire sur l'Etablissement Abdessattar Bougassas. Toute personne intéressée doit contacter l'administrateur judiciaire susmentionné au : centre Dorra bloc A 1er étage Manar 3 Tunis Tél : 71889549.

2026402742VEPA2

SOCIETE AL KATEX SARL

ROUTE KALIDEYA KLM 13 NAASAN BEN AROUS

CAPITAL SOCIAL : 10.000

IDENTIFIANT UNIQUE : 0002929C

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de BEN AROUS dans l'affaire n°384 en date du 06/07/2026, il a été décidé la faillite de la SOCIETE ALKATEX SARL et la désignation de Mme Omaira Gharbi en tant que juge commissaire et l'expert Mr Mokded Zoghalmien tant que syndic de faillite.

Les créanciers de ladite société et toutes intéressés doivent produire leurs créances au bureau du syndic de faillite sis au centre Dorra bloc A 1er étage bureau n°02 ELMANAR 3 TUNIS.

(tél : 71.889.549) et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2026402743VEPA2

SOCIETE CHATEX SARL

ZONE INDUSTRIELLE ZAHRA 2097 BOUMHAL BEN AROUS

CAPITAL SOCIAL : 35.000

IDENTIFIANT UNIQUE : 0615232G

En vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de BEN AROUS dans l'affaire n°386 en date du 29/06/2026, il a été décidé la faillite de la SOCIETE CHATEX SARL et la désignation de Mme Omaira Gharbi en tant que juge commissaire et l'expert Mr Mokded Zoghalmi en tant que syndic de faillite.

Les créanciers de ladite société et toutes intéressés doivent produire leurs créances au bureau du syndic de faillite sis au centre Dorra bloc A 1er étage bureau n°02 ELMANAR 3 TUNIS

(tél : 71.889.549) et ce dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

2026402744VEPA2

Ouverture de la procédure du règlement judiciaire

Société GE LIGHTING S.A

Capital social : 2 250 000,000 Dinars

IU : 1154609N

Siège social : Zone Industrielle Hammam Zriba, 1152 Zaghouan

Par décision du Tribunal de première instance de Zaghouan en date du 07 juillet 2026, il a été décidé ce qui suit :

1- L'ouverture de la procédure de redressement judiciaire au profit de la société GE LIGHTING S.A. et fixation de la date de cessation des paiements à compter du 06 mars 2026 ;

2- L'ouverture de la période d'observation pour une période n'excédant pas neuf (9) mois, prorogeable une seule fois pour une période ne dépassant pas trois (3) mois;

3- La désignation de Monsieur Souheil Fitouri en qualité d'administrateur judiciaire, chargé de procéder à l'inventaire des biens de la société, d'examiner sa situation économique et financière, d'établir la liste des créanciers et de leurs créances, ainsi que d'étudier le plan de redressement présenté par le représentant légal;

4- La suspension de tout acte visant le recouvrement d'une créance antérieure à la période d'observation, la cession de ses biens meubles ou immeubles ou la constitution d'hypothèques immobilière sans l'autorisation du juge;

5- La suspension des actes d'exécution et délais de déchéance, ainsi que la suspension des procédures de saisie portant sur les avoirs financiers de l'entreprise;

Les créanciers de la société GE LIGHTING S.A. sont invités à déposer et inscrire leurs créances avec tous les documents justificatifs auprès du bureau de l'administrateur judiciaire sis au 92, Rue 8600 la Charguia 1 Tunis 2035 - Tél. : (+216) 71 771 212 dans un délai de trente (30) jours à

compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026402749VEPA2

CONVOICATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à la réunion de l'assemblée générale ordinaire

Société Touristique Hôtelière SOTOTEL / S.A

CAPITAL : 2.000.000 DT

Route Touristique El Merazga, 8058 Hammamet Nord, BP76

RNE : 0024306V

Vous êtes prié à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société SOTOTEL et ce le 20/08/2026 à 11 heures au siège de la société en vue de débattre l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard enregistré pour l'approbation des comptes de l'exercice 2025.
- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2025.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
- Affectation du résultat de 2025.
- Quitus aux administrateurs.
- Questions diverses.
- Renouvellement du mandat des administrateurs et octroi du quitus de leur gestion pour les exercices 2026, 2027 et 2028.
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2026, 2027 et 2028.

2026R02283SANB3

CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE SANIMED

SA au capital de 26 661 285 Dinars

Siège social : Route de Gremda KM 10,5 SFAX

IU : N°620514Y

CNSS : 233533-54

Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le mardi 8 Septembre 2026 à 10h, au siège de la société sise à la route de Gremda km 10,5 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration relatif à l'exercice 2025.
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025.
4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.
5. Approbation des états financiers de l'exercice 2025.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
7. Lecture et approbation du rapport de gestion du Groupe.
8. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2025.
9. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2025.
10. Information sur les fonctions de direction exercées par les membres du Conseil d'administration au sein d'autres sociétés.
11. Approbation de la nomination des deux administrateurs indépendants.
12. Nomination d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
13. Nomination des commissaires aux comptes.
14. Octroi de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2026X01094SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 août 2026
Avis à tous les actionnaires

SOCIETE UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES, SA

Au capital de 7 000 000 DT

Identifiant Unique : 1531871D

Registre de commerce : B02188882017

Matricule Fiscal : 1531871/D/A/M/000

Siège social : route Morneg Km 7 Z.I Ben Arous 2013

Les actionnaires de la société UNITED AFRICAN AUTO INDUSTRIES, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 août 2026 à 12h00 du matin au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
5. Jetons de présence ;
6. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2026402725SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2026

Avis à tous les actionnaires

SOCIETE ECONOMIC AUTO, SA

Au capital de 9 000 000 DT

Identifiant Unique : 0045814B

Registre de Commerce : B183701996

Matricule Fiscal : 45814BAM000

Siège social : 62 Avenue de Carthage 1000 - Tunis

Les actionnaires de la société ECONOMIC AUTO, sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 27 août 2026 à 10h00 du matin au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
2. Limitation du capital social au montant libéré ;
3. Modification de l'article 32 des statuts ;
4. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2026402726SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 août 2026

Avis à tous les actionnaires

SOCIETE ECONOMIC AUTO, SA

Au capital de 9 000 000 DT

Identifiant Unique : 0045814B

Registre de Commerce : B183701996

Matricule Fiscal : 45814BAM000

Siège social : 62 Avenue de Carthage 1000 - Tunis

Les actionnaires de la société ECONOMIC AUTO, sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 août 2026 à

09h00 du matin au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire ;
2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
4. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
5. Jetons de présence ;
6. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Les documents nécessaires à la réunion de l'Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires, au showroom AURES aux Berges du Lac 1 Tunis.

2026402727SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LAROUSSA «EL MAJEN»

Société Anonyme

Au capital de 700.000 dinars

SIEGE SOCIAL : PACHA CENTER IMMEUBLE B APP.B11 4EME ETAGE AVENUE KHEIREDDINE PACHA 1002 TUNIS

R.N.E : 1061204F

M.F : 1061204F/N/M/000

CNSS : 45656078

Messieurs les actionnaires de la société SMVDA LAROUSSA «EL

MAJEN» sont convoqués pour l'assemblée générale ordinaire de la société qui se réunira le Mardi 29 Septembre 2026 à 10 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 Décembre 2025
- 2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 2025
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2025
- 4- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 Décembre 2025
- 5- Quitus aux administrateurs
- 6- Approbation des conventions réglementées
- 7- Questions diverses.

2026402731SANB3

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
SOCIETE DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LAROUSA «EL MAJEN»**

Société Anonyme

Au capital de 700.000 dinars

**SIEGE SOCIAL : PACHA CENTER
IMMEUBLE B App.B 11 4EME
ETAGE AVENUE KHEIREDDINE
PACHA 1002 TUNIS**

R.N.E : 1061204F

M.F : 1061204F/N/M/000

CNSS : 45656078

Messieurs les actionnaires de la société SMVDA LAROUSA «EL MAJEN» sont convoqués pour l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se réunira le Mardi 29 Septembre 2026 à 12 heures au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Statuer sur la continuité d'exploitation de la société;
- 2- Questions diverses.

2026402732SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

LA GENERALE DES PEINTURES ET ACCESSOIRES

S.A.R.L AU CAPITAL DE 3.460.000 DINARS

RUE DE LA PHYSIQUE, Z.I BEN AROUS 2013

IU : 0349550H

Les associés de la Société GENERALE DES PEINTURES ET ACCESSOIRES «GPA» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 03/09/2026 à 10 Heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des états financiers de l'exercice 2025 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- Approbation des conventions réglementées;
- Quitus à la Gérance ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2026R02279SRLB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale

Société communautaire locale d'éducation et d'enseignement al aghalba

Siège social : cité Mohamed Ali rue de l'éducation

MF : 1924481/B

La société communautaire locale d'éducation et d'enseignement al aghalba a l'honneur de convier l'ensemble de ses associés à assister à l'assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le 16 aout 2026 à 9 heures du matin afin de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour pour discuter les points suivant :

- L'exercice du commissaire aux comptes 2025.
- Rapport moral.
- Augmentation du capital de la société.
- Mise à jour des membres du conseil d'administration.

2026S01056SODB3

Autres sociétés

AVIS

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base des Services Agricoles «ENNAIM» de Bouficha informe les adhérents que :

L'Assemblée Générale Extraordinaire

Date : 03 septembre 2026 à 10h00

Lieu : Siège de la Délégation de Bouficha

Ordre du jour :

- Réduction du nombre des membres du Conseil d'Administration de 6 à 3.

Assemblée Générale Ordinaire

Date : 03 septembre 2026 à 11h00

Lieu : Siège de la Délégation de Bouficha.

Ordre du jour :

- Présentation des rapports moral, financier et du commissaire aux comptes ;
- Discussion et approbation des rapports ;
- Mise à jour de la liste des adhérents ;
- Quitus aux administrateurs;
- Renouvellement du Conseil d'Administration;
- Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Remarques :

- Le présent avis tient lieu de convocation individuelle.
- Les candidatures au Conseil d'Administration sont ouvertes du 01/08/2026 au 21/08/2026 et doivent être déposées auprès du Bureau d'Ordre de la Délégation de Bouficha.

- Les documents (procès-verbaux et rapports du Commissaire aux comptes) sont consultables à partir du 25/08/2026.

2026R02282SODB3

DIVERS

Avis au public

VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRE

A USAGE AGRICOLE AUX ENCHERES

SOCIETE TAJRA A ZERAMDINE SISE A MENZEL HAYET - ZERAMDINE

IDIF. UNIQUE : 0022007 C

Le Syndic de Faillite de la Société TAJRA de Zeramdine met en vente au plus offrant la Totalité d'une parcelle de terre à usage agricole d'une superficie de 130017 m² à l'exception d'une partie sise à l'ouest de 2280 m² inclus dans le plan d'aménagement contenant 735 pieds d'oliviers ayant projeté une route de ceinture et une petite zone verte au nom de la société TAJRA de Zéramdine objet du titre foncier 123440 Monastir.

Mise à prix après réduction de 20 % du prix indiqué dans le rapport d'expertise à la somme d'un million quarante mille cent trente six dinars 1.040.136,000

Les frais d'enregistrement sont à la charge de l'acheteur

Les offres de prix doivent parvenir sous pli fermé recommandé avec accusé de réception avec un 2^e pli à l'intérieur mentionnant sur l'enveloppe - A ne pas ouvrir - portant l'offre de prix en hors taxe à :

M Le Syndic de Faillite M Salem BOUJNAH

Rue Tarek IBN ZIAD - 5050 MOKNINE.

La visite de la parcelle de terre s'effectuera tous les jours de la semaine de 8 heure du matin à midi muni de cahier des charges et ce après avoir informé le Syndic de Faillite.

Le dernier délai de réception des offres de prix est fixé pour le Lundi 31 Août 2026 inclus.

Toute personne désireuse de participer à l'adjudication pourra recevoir le cahier des charges au Bureau du Syndic de Faillite durant les heures du travail.

2026S01044DIVD2

AVIS

Mme RABIAA EL HABAIB et sa sœur HAMIDA EL HABAIB annoncent et avisent être propriétaires d'un Terrain Sud Est d'une superficie de 104 mètres carrés situé à la route de Tunis Km 8 Sfax a pour origine un acte de partage au 21 décembre 1987 enregistré à Sfax au 07 octobre 1988 N6923 par Mahmoud Gargouri et Mohamed Mzid a disparu et ils veulent extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire AHMED SELLAMI situé à Sfax médina et tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès de lui dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2026X01087DIVD2

AVIS

Les Héritiers : Nejeh Hentati et la veuve de son frère Abdelwaheb Hentati Sabeh Benabdallah et ses deux fils Anis et Hassen fils de «Abdelwaheb Hentati» annoncent que le titre de la propriété de leur héritier «Abdelwaheb Hentati» d'un terrain d'une superficie de 168.775 mètres carrés contient une construction d'un étage composé de trois chambres et hall et cuisine et toilette et salle de bain - sans le deuxième étage et les escaliers - situé à la route de saltnia Km 4 Sfax ont pour origine un acte de vente au 15 Juin 1980 par Ahmed Chelly et Mohamed Ellouze a disparu et ils veulent extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire AHMED SELLAMI situé à Sfax medina dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2026X01088DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2026402544SANB3 parue au jort n° 85 du 15-07-2026.

Lire : Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 17 août 2026 ...

Au lieu du : Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 15 août 2026 ...

Et lire : Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le même jour, soit le 17 août 2026 ...

Au lieu de : Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le même jour, soit le 15 août 2026 ...

Et le reste sans changement.